

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Date de convocation : 13 décembre 2021

D-2021-08

L'an deux mil vingt-et-un le treize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes AGAPIT, CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

EXCUSÉ : néant,

POUVOIR : néant.

Mme Laurence RODRIGUEZ est élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 8 novembre 2021.

1°) Acquisition de la parcelle A 560 sise « les Sables de chez Massilloux »

Madame le Maire rappelle qu'afin d'aménager la sortie du chemin rural des Tourniers à chez Massilloux sur l'Impasse du Dolmen, et ainsi faciliter la circulation des engins agricoles, il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle appartenant à M. Philippe FORT. Après discussion avec le propriétaire, le prix de vente a été fixé à 100 euros pour une surface de 77 ca.

Accord à l'unanimité.

2°) Adhésion Géo 16 (ATD16)

Pour créer et gérer les données cartographiques des adresses des futures habitations de Dignac, Mme DELAGE propose de souscrire au logiciel Géo16 de l'ATD16 pour la somme de 150 € annuel. Il permettra également l'inventaire géolocalisé de la voirie, des surfaces à entretenir et du patrimoine public.

Accord à l'unanimité.

3°) Adhésion maintenance du parc informatique dans les écoles (ATD16)

Canopé assure le fonctionnement du parc informatique de l'école. Or il se réorganise et cesse de proposer ce service fin 2021. 2 nouveaux prestataires (ATD16 et Gady.org) se sont proposés pour prendre la suite au 1^{er} janvier 2022. La meilleure offre est celle de l'ATD16 avec un coût de maintenance annuelle de 600 €.

Le conseil municipal de Dignac à l'unanimité décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, incluant notamment :

- L'audit initial du parc informatique de chaque établissement scolaire,
- La maintenance du parc en cas de panne (déclaration d'incident par ticket, prise en main à distance et déplacement sur site),
- L'accès à la centrale d'achat matériel scolaire (revente à prix d'achat et installation/paramétrage sur site),
- La visite annuelle pour vérification du parc informatique scolaire (comprenant l'entretien des vidéoprojecteurs et des tableaux blancs interactifs).

4°) Participation aux frais de scolarité classe ULIS (école primaire de Montbron)

La commune ne possédant pas de classe spécialisée elle doit participer aux charges de fonctionnement pour les enfants de Dignac scolarisés en classe ULIS. Un élève est scolarisé à l'école primaire de Montbron. La participation communale aux frais de scolarité pour l'année 2020-2021 s'élève à 587,14€.

Accord à l'unanimité.

5°) Convention de partenariat 2022 (les Compagnons du Végétal)

La convention avec l'association arrive à échéance. Madame le Maire propose de renouveler la convention en 2022 pour une somme de 4 500 € avec quelques modifications (bilan sur le travail de recherche de sponsoring, signature d'un cahier de présence, communication sur les techniques au grand public).

Accord à l'unanimité.

6°) Création d'un marché

La création d'un marché est un sujet de discussion au sein du conseil depuis quelques temps. Ce projet a pour objectif l'amélioration des services de proximité, et la création d'un lien social. La commission « occupation des espaces publics » s'est réunie à plusieurs reprises et a confirmé l'intérêt pour la commune de créer un marché de producteurs. Elle souhaite créer un marché de producteurs locaux le 1^{er} vendredi du mois de 16h00 à 19h00 au « 1 route du Mas ».

Afin de lancer ce nouvel événement sur la commune en 2022, madame le Maire propose d'appliquer une gratuité de droit de place pour l'ensemble de l'année à venir sachant qu'un forfait annuel de 50 € sera appliqué en cas de branchement électrique conformément à la délibération n°D-2021-07-09 du 08 novembre 2021 .

Au moins 6 exposants seront présents lors du 1^{er} marché qui aura lieu vendredi 7 janvier 2022.

Une réunion aura lieu avec les producteurs pour voir l'agencement et les besoins de chacun.

Accord à l'unanimité.

7°) organisation du temps de travail

Afin d'harmoniser le temps de travail dans la fonction publique territoriale, l'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a abrogé les régimes légaux dérogatoires de travail et a imposé aux collectivités territoriales de définir dans un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes, de nouvelles règles de travail. Elles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Les accords dérogatoires aux 1 607 heures sont donc abrogés. Madame le Maire demande au conseil municipal d'acter les 1 607 heures pour les agents de la commune.

Accord à l'unanimité.

8°) Engagement dans le dispositif de Service Civique

La commune a la volonté de développer l'implication des jeunes sur son territoire. Elle souhaite offrir à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets communaux. Madame le Maire souhaite déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique. Le volontaire sera rémunéré 580,62€/mois (473,04€ par l'Etat et 107,58 € pour la commune). Le volontaire pourrait travailler sur la création d'un conseil municipal des jeunes.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses

✚ **Groupe de travail « sécurité routière »** : Suite à une remarque d'un parent d'élève qui a alerté les élus sur la dangerosité du passage piéton devant l'école. Un groupe de travail piloté par Eric SUIRE, délégué à la sécurité routière est créé. Il sera composé de Françoise DELAGE, Françoise GAUTIER-MARANDAT, Jean-François REDON, Anne-Sophie GODIER et Romain LEBRAUD. La 1^{ère} réunion aura lieu le 10 janvier à 20h.

✚ **Commission finances** : 11 janvier à 18h00

✚ **Défense incendie « le Maine Bouyer »** : Madame le Maire a rencontré les pompiers qui ont validé l'emplacement. Délibération au prochain conseil municipal.

✚ **Eclairage public** : Mme DELAGE propose une coupure d'éclairage public de 22h00 à 6h00 pour les hameaux et 22h30 à 6h pour le bourg sachant que la rue de la Clef d'Or restera éclairée toute la nuit pour des raisons de sécurité routière.

Accord à l'unanimité.

Réflexion à avoir sur l'utilité de certains lampadaires (groupe de travail à constituer lors du prochain conseil).

Départ de Mme GAUTIER-MARANDAT et Mme RODRIGUEZ à 19h55.

- ✚ **SPL Gama** : suite à l'adhésion à la SPL Gama, les techniciens ont rendez-vous le 6 janvier à :
 - 9h00 avec Jean-Noël GUEDON pour les travaux de voirie à Peugis-Lascour et Beaulieu,
 - 10h30 avec Pascal MORELET pour la salle polyvalente car suite à la visite sécurité-incendie, les travaux sont plus complexes que prévus. La compétence de la SPL s'avère nécessaire.
- ✚ **Aménagement du bourg** : la consultation pour le relevé topographique du bourg est en cours. Remise des offres le 21 janvier maximum.
- ✚ **Voirie** : des travaux d'élagage sont en cours route des Hameaux, Boisverdeau, Peugis et la Vergne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance,
Laurence RODRIGUEZ



Le Maire,
Françoise DELAGE

